



# Début des travaux de la Commission quadriennale d'examen de la rémunération des juges

---

Ottawa (Ontario) – le 19 novembre 2024

La Commission quadriennale d'examen de la rémunération des juges a entrepris ses travaux d'examiner la question de savoir si les traitements et autres prestations prévues par la *Loi sur les juges*, ainsi que, de façon générale, les avantages pécuniaires consentis aux juges aux juges de nomination fédérale et aux juges adjoints de la Cour fédérale, sont satisfaisants. La Commission accueille avec plaisir les commentaires du public. Un avis énonçant les échéances de dépôt et des directives à l'intention des parties qui désirent envoyer des mémoires se trouve sur le site Web de la Commission à [www.comquad.gc.ca](http://www.comquad.gc.ca).

## Quelques faits

- L'enquête a lieu tous les quatre ans en vertu de l'article 26 de la *Loi sur les juges*.
- La première Commission quadriennale a été établie en septembre 1999, suivie de Commissions en 2003, 2007, 2011, 2016 et 2020. Ceci est la septième Commission.
- La Commission est composée de trois membres nommés par décret du gouvernement en conseil. Le premier est proposé par la magistrature, et dans le cas de cette Commission il s'agit de Douglas Hodson, K. C. Le deuxième membre est proposé par le ministre de la Justice et procureur général du Canada. Dans le cas présent, il s'agit de Graham Flack. Les deux personnes ainsi nommées proposent un nom pour le poste de président de la Commission; la présidence de la Commission a ainsi été assumée par Anne Giardini, O.C., O.B.C., K.C.
- Dans l'exercice de son examen, la Commission étudie les soumissions qui lui sont présentées tout en tenant compte des facteurs suivants :
  1. l'état de l'économie au Canada, y compris le coût de la vie ainsi que la situation économique et financière globale du gouvernement;
  2. le rôle de la sécurité financière des juges dans la préservation de l'indépendance judiciaire;
  3. le besoin de recruter les meilleurs candidats pour la magistrature;
  4. tout autre facteur objectif qu'elle considère pertinent.
- Selon la *Loi sur les juges*, la Commission remet un rapport faisant état de ses recommandations au ministre de la Justice du Canada, qui donne suite au rapport au plus tard quatre mois après l'avoir reçu.

**Personne-ressource**

Louise Meagher

Directrice générale

Commission d'examen de la rémunération des juges

T. (613) 995-5140

[louise.meagher@quadcom.gc.ca](mailto:louise.meagher@quadcom.gc.ca)

Recherche d'information connexe par mot-clés sur [Canada.ca](https://Canada.ca).

[Commission d'examen de la rémunération des juges](#) [Droit](#)

Date de modification : 2024-11-19